



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E133472

VALABLE JUSQU'AU 26/10/2023

ÉDITÉ LE 28/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/06/2013

Forme juridique : SARL

Capital : 100

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE 793323510

Siret : 793 323 510 00024

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 9032339

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE PF153611JB

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE PF153611JB

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : AGENCE POUR L'ISOLATION

Sigle : API

110 CHEMIN DE LA PARETTE
13012 MARSEILLE 12

Téléphone : 09 53 15 15 01

Fax :

Portable : 06 10 29 81 34

Site Internet : agence-isolation.fr

E-mail : contact@agence-isolation.fr

Responsabilité légale :

BAUDRY SÉBASTIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Couvreur, Plâtrier / Plaquiste)	14/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/02/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.